

# COVID-19 : MESURES SANITAIRES AU 24 MARS 2021

Ce mail est destiné aux managers et à la filière RH pour déploiement auprès de leurs équipes.

Bonjour à toutes et à tous,

La situation sanitaire impose toujours la plus grande vigilance et le respect des mesures de prévention mises en place pour limiter les risques de contamination au coronavirus.

Le Ministère du travail a mis à jour le Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de COVID-19 et a défini de nouveaux principes de fonctionnement des restaurants d'entreprise.

La Poste met en place ces nouvelles dispositions qui ont été annoncées le 23 mars 2021.

## Le télétravail

Le télétravail est une mesure de prévention efficace car il permet de limiter les déplacements et le nombre de postiers présents sur les sites de travail. **La Poste le maintient le plus largement possible dans toutes ses entités**, dans le cadre qui a été posé par le Ministère du travail et que nous rappelons :

- Pour tous les postiers dont les activités peuvent être réalisées avec la même efficacité sur le site de travail habituel ou en télétravail :
  - ils pratiquent le télétravail pendant 100 % du temps de travail.
  - s'ils le souhaitent, ils peuvent venir travailler sur leur site un jour par

semaine au maximum.

- Pour tous les postiers travaillant dans les fonctions support / tertiaires et dont l'ensemble des activités n'est pas compatible avec le télétravail :
  - si cela est possible, les tâches sont réorganisées de façon à permettre une part de télétravail dans la semaine.
  - cette nouvelle organisation est mise en place si elle permet de réaliser l'ensemble des activités avec l'efficacité habituelle.

Le télétravail est organisé sous la responsabilité des managers qui doivent veiller :

- à décaler les heures de prise de service chaque fois que c'est compatible avec l'activité.
- à limiter strictement le nombre de leurs collaborateurs présents en simultané dans les locaux.
- à préserver des liens individuels et collectifs avec les personnes en télétravail, pour limiter le risque d'isolement et préserver le collectif de travail dans l'équipe.

## La restauration

Le moment de prise des repas comporte un risque de contamination plus élevé car on ne porte pas le masque. C'est pourquoi de nouvelles règles seront mises en place dans les meilleurs délais dans les RIE à La Poste :

- les convives qui déjeunent au RIE prendront leur repas en respectant 2 mètres de distance tout autour d'eux avec les autres personnes, quand ils sont à table.
- cette règle des deux mètres de distance tout autour de soi s'applique dans tous les autres lieux de restauration et de pause quand on ne porte pas le masque.
- les personnes ne doivent pas être en face-à-face quand elles ne portent pas le masque.
- dans la mesure du possible, des paniers à emporter seront proposés dans les RIE. Les convives seront invités à venir seuls pour le récupérer et à déjeuner dans les locaux aménagés à cet effet sur les sites de travail ou dans leur bureau individuel s'ils en disposent.

## Les réunions

Il est rappelé que les réunions en présentiel sont limitées à celles qui sont indispensables et sont strictement limitées à 10 personnes. Le port du masque est obligatoire pendant toute la réunion.

## **Les déplacements en véhicule**

Les transports de plusieurs salariés dans le même véhicule est limité à ceux qui sont nécessaires à l'activité. Dans ce cas, les mesures de prévention à respecter sont les suivantes :

- chaque passager porte le masque et se lave les mains.
- aérer très régulièrement le véhicule pendant quelques minutes.
- nettoyer et désinfecter le véhicule régulièrement.

## **Les attestations**

Dans les zones de confinement, il n'est plus nécessaire d'avoir une attestation pour les déplacements professionnels si le lieu de travail est à moins de 10 km de son domicile et si l'on ne se déplace pas en-dehors des heures de couvre-feu, c'est-à-dire entre 19h et 6h.

Merci d'informer vos équipes de ces mesures et de veiller à leur bonne mise en œuvre.

Nous restons à votre disposition.

Cordialement,

La DRH Groupe